



FIRE BAN - FEUX INTERDITS



Pursuant to Section 3(1)(c) of the National Parks Fire Protection Regulations, all wood fires are PROHIBITED in Prince Albert National Park.

No open fires are permitted, including in camp kitchen shelters. Propane and gas appliances, and liquid fuel stoves are permitted.

Due to:

Extreme Fire Hazard

Effective May 15, 2023
Restricted until further notice

**For more information please call:
1-306-663-4522**

En vertu de l'article 3(1)(c) du *Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux*, tous les feux de camp sont INTERDITS dans le Parc national de Prince Albert.

Il est interdit de faire un feu en plein air partout y compris dans les abris-cuisine. Seuls les réchauds de camping au propane, au naphta ou au combustible-liquide peuvent être utilisés.

Raison :

Danger d'incendie extrême

Date d'entrée en vigueur : le 15 mai 2023
Interdiction en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1-306-663-4522

**BY ORDER OF THE SUPERINTENDENT / SUR L'ORDRE DU DIRECTEUR
Calvert Martin**

Field Unit Superintendent, Northern Prairies / Directeur, Unité de gestion du Nord des Prairies

May 15, 2023